

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - LOCATION MAGASIN VALENTIGNEY

1. Principes généraux

Lors de la location de son matériel, DG SPORTS établit un contrat de location qui formalise la convention établie entre le loueur (DG SPORTS = le bailleur), qui met à la disposition d'une personne ou d'une raison sociale (le locataire) un bien lui appartenant. Le contrat et les conditions générales de vente précisent les modalités réciproques appliquées et à appliquer lors de l'exécution de cette convention. Toute unité de temps prévue lors de l'établissement d'un contrat de location est due par le locataire au moment de la prise en charge du matériel. **L'intégralité de la durée de mise à disposition du matériel est facturée au locataire sans qu'il ne puisse opposer d'évènements venant la réduire "a posteriori".**

2. Cautions

Lors de l'établissement du contrat de location, une caution est déposée au moment de la prise en charge du matériel par le locataire.

Si la durée de la location est inférieure à 2 mois, la caution peut être versée en Carte Bancaire (CB) ou chèque ou espèce.

Si la durée de la location est supérieure à 2 mois, la caution est impérativement versée en chèque ou espèce. En effet, aujourd'hui, le fonction "caution" des terminaux de CB ne permet plus de passer des ordres de paiement au-delà d'une durée de deux mois à partir de la date de mise en place de la caution.

Le montant de la caution est fixé selon la valeur des produits loués. Elle est calculée au moment de la rédaction du contrat et elle est dûment mentionnée sur le document.

Le loueur restitue la caution au retour du matériel :

- Pour les locations "saison" :

Le matériel doit être restitué impérativement en fin de saison hivernale **avant le 30 avril**.

A défaut, la caution est mise à l'encaissement dès le 1er mai.

- Pour les locations "journée", "deux jours" ou "week-end", "semaine" :

La location part de l'instant de la prise en charge du matériel par le locataire.

La date - heure est spécifiée sur le contrat, dont un exemplaire est remis au locataire.

- Dans tous les cas :

La location est consentie pour la durée déterminée par le type de contrat choisi par le locataire.

Selon les situations, la date de retour est explicitement définie par accord entre le loueur et le locataire.

En cas de problème, le locataire s'engage à prévenir le loueur.

Tout dépassement de durée injustifié fera l'objet d'une facturation complémentaire.

Au terme du délai contractuel de fin de location, en cas de non-retour du matériel, la caution est encaissée.

Une option d'achat peut être proposée au locataire via la caution, le montant de la location ajouté à celui de la caution correspondant au prix de cession du matériel.

3. A noter

Attention : Le matériel n'est pas garanti contre le vol. En cas de vol ou de perte du matériel, la caution est encaissée.

Le matériel présentant un défaut, dans le cadre d'une utilisation normale, sera remplacé gratuitement par un équivalent.

Tous les casques sont traités anti-poux après chaque utilisation.

Toutes les chaussures sont séchées et désinfectées après chaque utilisation.

Le locataire s'engage à veiller au maintien du matériel loué dans son état de conformité et d'utilisation.

4. Protection des données personnelles

Le Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D) est le nouveau texte de référence Européen en matière de protection des données personnelles. D'une façon générale, ce texte mentionne que la gestion des données personnelles doit se faire avec l'approbation de la personne et que ces personnes doivent pouvoir contrôler leurs données avec un droit de rectification et d'oubli. La collecte des données doit se faire en fonction du besoin et de l'usage réel que l'entreprise doit clairement expliciter, depuis le processus de création jusqu'à la suppression des données collectées, pour limiter la conservation et préserver l'intégrité et la confidentialité des informations.

Tout d'abord, le Site Internet "dgsports.fr" ne contient pas de donnée personnelle cliente.

Pour l'exercice de son activité commerciale, DG SPORTS enregistre les données personnelles de ses clients lors de l'établissement de ses contrats de location (*indispensable pour identifier les coordonnées de la personne qui aura la responsabilité de la détention du matériel durant la période de location*) et de vente de matériel (*nécessaire pour établir une facturation conforme aux normes fiscales*).

Les informations personnelles notées de façon manuscrite sur les contrats papiers sont : Nom / Prénom / adresse / adresse mail (optionnel) / n° de téléphone fixe et portable. Lors de l'établissement des contrats, aucune information personnelle n'est enregistrée sur les PC de DG SPORTS, ni publiée sur Internet.

Les contrats papiers sont conservés dans un classeur durant la période de location, puis remis au comptable de l'entreprise pour archivage.

En signant le contrat de location, le client accepte les Conditions Générales de Vente de DG SPORTS, qui stipule les conditions d'utilisation des données personnelles des clients. Ces CGV sont consultables sur le Site Internet de DG SPORTS et affichées dans les locaux de DG SPORTS VALENTIGNEY. A la demande, un exemplaire papier des CGV peut être demandé par le client lors de l'établissement du contrat.

Si le client l'accepte lors de la signature du contrat par les deux parties, son adresse mail peut être utilisée pour réaliser de mailings d'information entre DG SPORTS et ses clients.

GERMAIN D'ORTA

